



COMMUNE DE BRETX

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025-09-15 PORTANT RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Bretx ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de SOBECA-BORDERAUX, demeurant TSA 70011 à DARDILLY (Rhône), en date du 10 septembre 2025

Considérant les travaux de GC pour l'enfouissement de câble HTA, chemin de Charlane sur la commune de Bretx,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : à compter du Lundi 29 septembre 2025, le chemin de Charlane, sur la commune de Bretx, sera fermé à la circulation pour une durée calendaire de 60 jours. Interdiction de circuler aux véhicules légers et aux poids lourds. Une déviation sera mise en place avec accès maintenu pour les riverains et réouverture tous les soirs, les week-ends et les jours fériés.

ARTICLE 2 : La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique sont effectués par l'entreprise SOBECA-BORDERAUX.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription) sera mise en place.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Bretx, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Grenade-sur-Garonne, Monsieur le Contrôleur de chantier de la CCHT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bretx,
Le 11 septembre 2025
Le Maire
Jean-Claude ESPIE

